

UN ENFANT QUI FRÉQUENTE LE MILIEU D'ACCUEIL EST TESTÉ POSITIF AU COVID-19 OU EST CONSIDÉRÉ COMME ÉTANT POSITIF AU COVID-19



Un enfant considéré comme positif au COVID-19 par son médecin traitant est
→ un enfant qui a eu des contacts avec une personne positive au COVID-19 ET qui a des symptômes
→ OU un enfant assimilé d'office à un cas de COVID-19 par le médecin sur base de ses symptômes.

- L'enfant positif au COVID-19 est écarté du milieu d'accueil. Il doit rester en isolement à la maison. Il est considéré comme un 1^{er} cas confirmé.
- Le milieu d'accueil est considéré comme à faible risque de transmission du virus. Le milieu d'accueil reste ouvert et votre enfant peut continuer à y aller.
- Si dans les 14 jours qui suivent l'apparition du 1^{er} cas, votre enfant présente des symptômes, prenez contact avec le médecin de votre enfant, il devra être testé.
- Si votre enfant est testé, vous devrez informer le milieu d'accueil du résultat du test.



- Le milieu d'accueil reste ouvert.
- Votre enfant peut retourner en milieu d'accueil dès que son état de santé s'est amélioré, en l'absence de fièvre et si le médecin l'y autorise.



ENDÉANS

les 7 jours après l'apparition du 1er cas

L'accueillante/les puéricultrices et les autres enfants sont placés en quarantaine et testés. Le premier test sera fait dès que possible. L'accueillante/les puéricultrices et les autres enfants pourront quitter la quarantaine s'ils présentent un premier test négatif. Un deuxième test au 7ème jour après le dernier contact avec l'enfant positif reste néanmoins nécessaire.

